



A L'ATTENTION DES BOURSIERS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS GÉRÉS PAR *CAMPUS FRANCE*

COMMENT DEMANDER UN LOGEMENT DANS UNE RÉSIDENCE DU CROUS

1. Bien en amont de votre arrivée, adressez-vous directement à votre espace CAMPUS France (www.campusfrance-org.fr) qui traitera votre demande en liaison avec le service du logement du CROUS.
2. Vous recevrez le courrier (papier ou mail) de la part de CAMPUS France concernant votre réservation de logement.
3. Dès que vous recevez ce courrier, vous devez prendre contact avec le service du logement du CROUS Clermont Auvergne (logement@crous-clermont.fr), en respectant les délais impartis pour la réservation, pour finaliser votre demande et pour préciser votre date d'arrivée. Passé ce délai, le logement sera à disposition du CROUS qui pourra l'attribuer à un autre étudiant.
4. Le CROUS vous répondra pour donner les précisions sur le logement (nom de la résidence et ses coordonnées, type de logement attribué, montant du dépôt de garantie et du loyer, horaires d'ouverture du secrétariat, pack literie, modalités de remise des clés, etc...)

Pour prendre possession du logement il vous sera demandé :

- De vous acquitter du dépôt de garantie et du premier loyer,

Et de présenter les pièces suivantes :

- Le courrier de CAMPUS France relatif à l'attribution du logement ;
- Votre attestation de bourse pour l'année universitaire en cours ;
- Votre passeport
- Une attestation d'assurance habitation à votre nom couvrant les risques suivants : incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile.

Pour tout renseignement concernant les logements proposés par le CROUS, consultez le site Internet du CROUS Clermont Auvergne : www.crous-clermont.fr, rubrique « Logement ».